



Monsieur Claude MAUPRIVEZ
Commissaire-enquêteur
Mairie d'Athis

Châlons-en-Champagne,
Le 9 janvier 2024

Objet : Avis sur la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante à Athis.

Monsieur le commissaire enquêteur,

C'est avec une grande attention que j'ai parcouru le dossier relatif à l'affaire citée en objet. Ma première remarque est que l'établissement que je préside s'est vu confier en 2019 la compétence prévention des inondations et qu'il ne nous ait pas été demandé un avis au préalable comme cela l'a été fait auprès de l'UNESCO par exemple.

Tout d'abord, je souhaiterais apporter ma connaissance du terrain puisque je préside un syndicat de rivière sur le tronçon de la Marne Moyenne depuis 1986. Le chemin construit pour les besoins de la carrière a déjà un impact sur la rivière des Tarnauds par le biais de la Noue Marnais puisqu'il crée un effet digue et au moment de sa submersion il se crée un courant qui est canalisé vers les terres agricoles en provoquant une érosion du sol : celui-ci n'a pas été solutionné suite à l'arrêt de l'exploitation de cette installation classée.

Il me semble qu'une clôture soit inadaptée sur ce secteur et qu'il soit possible que le flux d'eau généré en cas de crue associé à une obstruction de la clôture par de la paille par exemple (comme en juillet 2021) aient un impact direct sur la rivière des Tarnauds que le syndicat gère. Aussi, il serait utile de vérifier cet aspect par le biais d'une étude hydraulique. En effet, il existe déjà à proximité une protection autour du captage de Bisseuil qui, pour le coup, présente un intérêt général : la multiplication de freins à l'écoulement de l'eau pourrait être néfaste à la population située en amont. Je soulignerai d'ailleurs ici la présence de nombreux dépôts de matériaux en zone rouge du PPRI qui se trouvent être interdits.

Ensuite, j'ajouterai qu'il est dommage d'avoir fait des aménagements pour la faune et la flore et que ces derniers ne puissent s'exprimer dans le temps pour démontrer leur efficacité. Même si l'idée d'un tel projet est très prometteuse, il doit être bien installé et il serait intéressant de mettre en place une réglementation par le biais d'orientations ordonnées d'aménagements sur ce type d'installation d'énergie renouvelable avant qu'elle ne fleurisse dans de nombreux espaces parfois devenu naturels et généralement en zone inondable.

Également, je me pose la question sur les effets des produits employés pour le nettoyage des panneaux solaires mais surtout je constate qu'il n'y a aucun élément sur le raccordement du projet au réseau électrique qui ne sera sans doute pas sans conséquence.

Enfin, vous l'aurez compris, le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne émet un avis réservé sur le projet présenté en l'état.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Président du Syndicat Mixte
de la Marne Moyenne**